



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ
D'ENTRETIEN, MAINTENANCE,
TELESURVEILLANCE DES SYSTEMES DE
SURETE DE VIDEOSURVEILLANCE, DE
CONTROLES D'ACCES, DES SYSTEMES ANTI-
INTRUSION ET ANTI-AGRESSIONS PASSE
AVEC LA SOCIETE DETECT PRO SECURITE

DÉCISION N° DM-25-009
EN DATE DU 21 JANVIER 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-160 du 23/05/2024 de signer le marché d'entretien, maintenance, télésurveillance des systèmes de sûreté de vidéosurveillance, de contrôles d'accès, des systèmes anti-intrusion et anti-agressions (notifié le 04/06/2024) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 09/01/2025, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'intégrer le gymnase Autissier au marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DETECT PRO SECURITE, sise 12 rue Jules Ferry Immeuble SPAAK 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Christian GRECARD, Directeur, l'acte modificatif n°1 du d'entretien, maintenance, télésurveillance des systèmes de sûreté de vidéosurveillance, de contrôles d'accès, des systèmes anti-intrusion et anti-agressions.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

| | Prestations partie forfaitaire € HT (par an) | Prestations partie hors forfait €HT (montant maximum annuel) | Prestations parties forfaitaire et hors forfait €HT (pour les 4 ans) |
|---|--|--|--|
| Montant € HT initial du marché | 22 254,00 € | 100 000,00 € | 489 016,00 € |
| Montant € HT de l'acte modificatif n°1 | 926,00 € | 0,00 € | 3 704,00 € |
| Nouveau montant initial du marché en HT | 23 180,00 € | 100 000,00 € | 492 720,00 € |
| TVA (20 %) | 4 636,00 € | 20 000,00 € | 98 544,00 € |
| Nouveau montant initial du marché en TTC | 27 816,00 € | 120 000,00 € | 591 264,00 € |

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250121-lmc1H12799H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/01/2025
Date de Publication : 21/01/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250121-lmc1H12799H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/01/2025
Date de Publication : 21/01/2025